



## Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3. et 2.4

**Numéro de la demande :** 2016-4236  
**Demande :** Nouvelle préparation commerciale/Propriétés chimiques du produit  
– Garantie; identification et proportion des formulants  
**Produit :** Produit Z pour piscines  
**Numéro d'homologation :** 32923  
**Principe actif (p.a.) :** Chlore disponible sous forme de dichloro-s-triazinétrione de sodium  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2769435

### Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer la nouvelle préparation commerciale Produit Z pour piscines. Le produit est à la fois un désinfectant à base de chlore pour piscines et spas domestiques ainsi qu'un produit de traitement choc et d'hivérisation pour piscines.

### Évaluation des propriétés chimiques

Produit Z pour piscines se présente sous forme de granules contenant du chlore disponible sous la forme de dichloro-s-triazinétrione dont la concentration nominale est de 39 %. La densité de cette préparation commerciale est de 1,03 g/mL et son pH est de 4,7. Les données exigées sur les propriétés chimiques de Produit Z pour piscines ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

### Évaluation sanitaire

Chez des rats, Produit Z pour piscines a eu une toxicité très aiguë par voie orale et une toxicité faible par voie cutanée. On s'attend à une toxicité légèrement aiguë par voie respiratoire. Le produit a eu des effets corrosifs sur les yeux et la peau de lapins. Il pourrait être un sensibilisant cutané d'après les résultats positifs obtenus chez des cochons d'Inde.

L'utilisation de Produit Z pour piscines dans les piscines et spas ne devrait pas exposer l'utilisateur, le baigneur ou le passant à des risques plus élevés que ceux associés à l'emploi homologué de dichloro-s-triazinétrione de sodium. On ne prévoit aucun risque si l'utilisateur suit les directives figurant sur l'étiquette et porte l'équipement de protection individuelle comme indiqué sur l'étiquette.

L'évaluation de l'exposition alimentaire n'a pas été nécessaire pour l'objet de la présente demande.

### Évaluation environnementale

L'emploi du nouveau produit en granules Produit Z pour piscines dans les piscines et spas domestiques pour détruire les bactéries et les algues ne devrait pas susciter d'inquiétudes d'ordre environnemental.

### **Évaluation de la valeur**

Des renseignements sur la valeur ont été fournis pour soutenir l'emploi de Produit Z pour piscines à titre de désinfectant à base de chlore dans les piscines et spas domestiques à condition que la concentration du chlore libre disponible se maintienne entre 1 et 3 ppm dans les piscines et entre 3 et 5 ppm dans les spas. Par conséquent, on estime que ce produit a une valeur acceptable.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour homologuer le nouveau produit Swimming Pool Product Z pour piscines et spas.

### **References**

<b>PMRA Document Number</b>	<b>Reference</b>
2666278	2016, Summaries, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.3.1,10.3.2
2666263	2016, Product Identification, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4 CBI
2666264	2003, Product Identity, Composition and Analysis, DACO: 3.2.1, 3.2.2, 3.3.1, 3.4.1 CBI
2666265	2016, Chemical and Physical Properties, DACO: 3.5.14, 3.5.15, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.9 CBI
2666266	2003, The Chemical and Physical Properties Evaluation of Swimming Pool Product Z Part 1 of 2, DACO: 3.5.2,3.5.6,3.5.7 CBI
2666267	2003, The Chemical and Physical Properties Evaluation of Swimming Pool Product Z Part 2 of 2, DACO: 3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.8 CBI
2666268	2005, One Year Storage Stability Evaluation, DACO: 3.5.10 CBI
2730159	2017, Updated Description of Formulation Process, DACO: 3.2.2 CBI
2730160	2017, Bridging Waiver, DACO: 3.5.1,3.5.10,3.5.14,3.5.3,3.5.6,3.5.7 CBI

ISSN : 1911-8015

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.